

# Elections au CROUS le 24 Mars !

## Avec l'UNEF passez à l'action !

Le 24 mars nous allons élire nos représentants au CROUS de Paris. Par leur **caractère national**, les élections au CROUS revêtent une importance particulière. Elles offrent la possibilité aux étudiants de s'exprimer sur la situation actuelle de l'aide sociale et sur l'aide sociale qu'ils désirent.

Pour l'UNEF, une aide sociale de qualité doit permettre à chacun d'entre nous de réussir ses études, de partir sur un pied d'égalité.

C'est cette même aspiration à plus de justice sociale qui motive la mobilisation des chômeurs soutenue par la jeunesse. **Les carences de l'aide sociale, nous les constatons tous. La Sorbonne ne fait pas exception.**

Les manques budgétaires dont souffre l'aide sociale étudiante conduisent chaque année à l'augmentation des frais d'inscription, du ticket de resto-U, des loyers...

### Les axes de campagne de l'UNEF :

#### 1-) 1 étudiant sur 2 travaille pour payer ses études:

**Il faut donc plus de justice sociale** pour en finir avec l'obligation de se salarier, de demander des sacrifices à nos familles, voire de contracter des prêts bancaires.

**Il faut donc un plan d'urgence pour l'aide sociale et obtenir :**  
le doublement du nombre et du montant des bourses  
l'embauche des thésards au chômage pour être 25 par TD.

2-) Obtenir des **droits nouveaux** permettant à chacun de vivre pleinement sa vie de jeunes sans contraintes financières: **gratuité des études, demi-tarif sur les transports, logement, accès à la culture, aux loisirs.**

C'est pour débattre et agir tous ensemble avant les échéances parlementaires que nous avons, partout où cela a été possible, élaboré nos propositions avec les étudiants dans les TD, en cité U... Nous avons ouvert nos listes à l'ensemble des étudiants, syndiqués ou non, responsables d'associations culturelles, de résidents...

**Le 24 Mars, Votez et faites voter pour la liste UNEF et non-syndiqués**

### Le CROUS?

C'est le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires.

Il est chargé de gérer l'aide sociale. Il intervient essentiellement sur les Cités-Universitaires, les restos-Universitaires, les bourses et les Aides Individuelles

### Egalité étudiants français et étudiants étrangers

Les étudiants étrangers sont déjà victimes de **discriminations** avec l'ingérence des préfectures qui soi-disant vérifient le sérieux et la réalité des études. S'ajoute à cela qu'ils n'ont pas le droit de travailler, sont exclus du système des bourses d'études et sont en bute aux quotas en cités-U

### L'UNEF revendique pour les étudiants étrangers

→ Même aide sociale  
→ Egalité d'accès au logement universitaire  
→ Carte d'étudiant = carte de séjour  
→ Abrogation des lois Pasqua-Debré

### Pour voter !

La carte d'étudiant est **obligatoire** et **on peut voter par procuration**, il faut remplir un formulaire et le confier avec sa carte d'étudiant à **un autre étudiant.**

## La position de l'UNEF dans le débat sur l'aide sociale

Les différences d'orientations syndicales entre l'UNEF et l'UNEF-Id ou SUD, pour les élections du CROUS, se placent sur le terrain de l'aide sociale étudiante. C'est le débat entre autonomie étudiante et justice sociale. Mais avant de développer la position de l'UNEF, quelques chiffres :

Les diverses aides en direction des étudiants représentent, pour l'année 1997 près de **27 milliards**, partagées en trois catégories : les bourses (**6,3 milliards**), les allocations de logement social (**5 milliards**), et les déductions fiscales pour enfant étudiant (**9,3 milliards**). Il faut souligner une hausse en volume de ces différentes aides depuis 1988. Elles sont passées de **8,8 milliards** en 1988 à **27 milliards** en 1996. Mais n'oublions pas que le nombre d'étudiants ayant besoin d'une aide sociale a aussi fortement augmenté.

L'aide sociale est gérée par deux organismes : les bourses par le ministère de l'Education Nationale, les demi-parts et l'ALS par les caisses d'allocations familiales. Du fait que les bourses entrent dans le budget du ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur, la hausse de celles ci entraîne la diminution du budget consacrée aux universités. La part de l'aide sociale représentait **17,5%** en 1992, et **20%** en 1996 du budget du ministère de l'Enseignement supérieur, qui est de **39 milliards** en 1996.

Très important : sur l'enveloppe générale de l'Etat, les prestations versées **sous conditions de ressources** ne représentent qu'une part minoritaire (**aux alentours de 30%**), de l'ensemble des aides. Une famille déclarant plus de 1 million de francs de revenus annuels peut recevoir pour son enfant étudiant une aide supérieure à une famille touchant le SMIC pour leur enfant, et près de deux fois supérieure à celle d'une famille déclarant un revenu de 140 000 francs. Cette situation découlant du fait que la demi-part fiscale permet aux familles aisées de réaliser des économies fiscales non négligeables, largement supérieures en volume aux bourses sur critères sociaux ou aux aides au logement.

Face à cette situation, où la précarisation étudiante est grandissante et où l'aide sociale étudiante est répartie de manière inégalitaire, deux problématiques s'affrontent : appliquer **une stricte justice sociale**, ou mettre en place une problématique **d'autonomie**, qui répondrait à la volonté d'émancipation étudiante. Cela passerait par la création d'une allocation d'autonomie, qui ne serait pas attribuée sur critère sociaux.

Pour l'UNEF, ce qui crée l'autonomie étudiante, ce sont **des conditions objectives** de revenu, de logement, d'accès à la culture, etc. Or les conditions de l'autonomie étudiante existent pour les classes moyennes supérieures et supérieures : les étudiants venant de ces milieux reçoivent des revenus de leurs parents qui leur permettent de vivre hors du domicile familial et de subvenir à leurs besoins. Cette allocation d'autonomie est inutile pour ces foyers. C'est en développant l'aide aux foyers pauvres que les conditions d'une autonomie seront offertes à chaque étudiant.

Quelques chiffres : 50% des étudiants de moins de 20 ans, 75% pour les plus de 24 ans, vivent hors du domicile familial, et reçoivent une aide de leur famille, ou de l'Etat. Cette aide peut être insuffisante, car 40% des étudiants exercent une activité rémunérée (pour survivre ou pour de l'argent de poche) au cours de l'année universitaire, mais 60% n'en exercent pas. Lorsque de plus en plus d'étudiants se trouvent précarisés, la majorité des étudiants n'éprouvent pas le besoin d'une aide autre que celles de leur parents. **L'autonomie étudiante ne se mettra en place que grâce à l'application d'une stricte justice sociale assurant les conditions de cette autonomie.** Les besoins pour répondre à la masse précarisée sont immenses : quelle démagogie de défendre un projet qui coûterait près de 90 milliards annuels. Le notre, déjà ambitieux, étant de 10 milliards supplémentaires annuels, soit 38 milliards !

### Nous réclamons :

**Le doublement du nombre d'échelons des bourses**

**L'augmentation de 50% du volume des bourses**

**Le déplacement d'une partie du budget de la demi-part vers les bourses**